

## Les médecins du conclave. L'élection pontificale entre médecine et politique au début de l'époque moderne

Elisa Andretta

#### ▶ To cite this version:

Elisa Andretta. Les médecins du conclave. L'élection pontificale entre médecine et politique au début de l'époque moderne. Chrétiens et Sociétés XVIe - XXIe siècles, 2012, Médecine et religion, 19, pp.19-38. halshs-01293076

### HAL Id: halshs-01293076 https://shs.hal.science/halshs-01293076

Submitted on 24 Mar 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Chrétiens et sociétés

19 (2012) Médecine et religion

Elisa Andretta

## Les médecins du conclave. L'élection pontificale entre médecine et politique au début de l'époque moderne

#### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en viqueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Elisa Andretta, « Les médecins du conclave.

L'élection pontificale entre médecine et politique au début de l'époque moderne », *Chrétiens et sociétés* [En ligne], 19 | 2012, mis en ligne le 28 juin 2013, consulté le 16 septembre 2013. URL : http://chretienssocietes.revues.org/3307 ; DOI : 10.4000/chretienssocietes.3307

Éditeur : Religions, sociétés et acculturation (RESEA) - LARHRA, UMR 5190 http://chretienssocietes.revues.org http://www.revues.org

Document accessible en ligne sur : http://chretienssocietes.revues.org/3307 Ce document est le fac-similé de l'édition papier. © Tous droits réservés

# L'ÉLECTION PONTIFICALE ENTRE MÉDECINE ET POLITIQUE AU DÉBUT DE L'ÉPOQUE MODERNE

Je peux témoigner, pour l'avoir vu de mes propres yeux, que l'élection pontificale découle exclusivement de la volonté de Dieu. Je me suis en effet trouvé dans plusieurs conclaves et j'ai eu l'occasion de connaître les sentiments, je pourrais dire, de presque tous les cardinaux et j'ai appris clairement que la plus grand partie d'entre eux finit par élire le Pape contre sa volonté, sans qu'aucune force, ni aucune raison ne les guide, au-delà du fait que dans cette circonstance les cardinaux semblent être hors de soi et l'un poussé par la peur de l'autre, jusqu'à ce que, tous ensemble, ils se dirigent là où ils n'auraient pas voulu aller.

Cette citation, tirée du célèbre *Discorso sopra l'attioni del Conclave* de Giovanni Francesco Lottini (1512-1573), secrétaire particulier de Côme de Médicis, montre bien la précarité et l'incertitude qui régnaient au moment de l'investiture du nouveau pontife<sup>2</sup>.

Le conclave est un espace transitoire, une réunion périodique où les dimensions politiques et religieuses de l'Église sont liées au moment même de l'absence de son chef suprême, le souverain-pontife. Il s'agit d'un lieu de tension entre le temps long de l'Église et la précarité de sa direction sur terre, dont on trouve la sublimation dans un cérémoniel riche et articulé<sup>3</sup>. Au début de l'époque moderne, le conclave en tant qu'institution subit des transformations importantes. Les lois qui le régissent sont transformées en

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> « Io posso testificar, come di cosa veduta con gl'occhi, che l'eletione del Papa proceda da Dio solamente, percioche io mi sono trovato in molti conclavi, et ho havuto occasione di saper la mente, posso dir quasi di tutti i cardinali, et ho conosciuto chiaramente che la maggior parte di loro alla fine elegge il Papa contra sua voglia, senza che vi sia ne forza, ne ragion alcuna, che li muova, senon che in quel punto pare che i cardinali si ritrovino fuor di se, et che uno sia tirato dalla paura dell'altro, et vadino poi tutti insieme dove non vorriano andare », Giovanni Francesco LOTTINI, Discorso notabile di M. Gio Francesco Lottino sopra l'attione del conclave, Archivio Segreto Vaticano (par la suite ASV), Misc. Arm. II, t. 121, fol. 214r-275v: 214r.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur ce discours cf. Maria Antonietta VISCEGLIA, «Fazioni<sup>e</sup> lotta politica nel sacro collegio nella prima metà del Seicento», *in* Gian Vittorio SIGNOROTTO et Maria Antonietta VISCEGLIA (dir.), *La corte di Roma tra Cinque<sup>e</sup> Seicento. « Teatro » della politica europea*, Rome, Bulzoni, 1998, p. 37-91; 68-70.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Agostino Paravicini Bagliani, *Il corpo del papa*, Turin, Einaudi, 1994.

fonction de l'affirmation de nouvelles dynamiques internes au pouvoir apostolique et des équilibres politiques internationaux. Malgré l'intérêt qu'elle présente, l'histoire du conclave à l'époque moderne a été longtemps négligée. Pendant longtemps, on ne disposait que des reconstructions événementielles de différentes élections pontificales, ou bien de leurs cadres normatifs, ou encore des descriptions des conclaves qui constituaient le point de départ de nombreuses histoires et chroniques portant sur les divers pontificats<sup>4</sup>. C'est à la suite des profonds renouvellements dans le domaine de l'histoire religieuse et de la culture politique que des études récentes ou en cours permettent aujourd'hui de considérer le conclave sous un nouveau iour. en éclairant, entre autres, les dynamiques micro-politiques qui le caractérisaient ou la grande valeur symbolique de son cérémoniel<sup>5</sup>. Je souhaite considérer ici une dimension inédite de l'histoire de l'élection pontificale en me situant par rapport à ces réflexions historiographiques. En effet, entre la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne, le conclave se transforme également en un « lieu de médecine »<sup>6</sup>. À partir du conclave qui suit le pontificat de Pie II (1458), les témoignages attestent en effet la présence de médecins appelés à assister les cardinaux pendant la période de

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Parmi les synthèses anciennes, cf. Gregorio Lett, Conclavi de' Pontefici Romani quali si sono potuti trovar fin à questo giorno, s. l., 1667; Id. Histoire des conclaves depuis Clément V jusqu'à présent, Lyon, J. Anisson, 1691; Lucius Lector (J. Guthlin), Le conclave. Origines, histoire, organisation, législation ancienne et moderne, avec un appendice contenant le texte des Bulles secrètes de Pie IX, Paris, P. Lethielleux, 1894; Agostino Ceccaroni, Il conclave: storia, costituzioni, cerimonie, Turin-Rome, G. Marietti, 1903. Plus récemment, Alberto Melloni, Il conclave. Storia di una istituzione, Bologne, Il Mulino, 2001; Ambrogio M. Piazzoni, Storia delle elezioni pontificie, Casale Monferrato, Edizioni PIEMME, 2003.

M. A. VISCEGLIA, La corte di Roma..., op. cit.; Günther WASSILOWSKY, « Dall'"adorazione" allo scrutinio segreto. Teologiae micropolitica nel cerimoniale del conclave riformato da Gregorio XV (1621-22) », http://dev.dsmc.uniroma1.it/dprs/sites/default/files/12.html, Id., Die Konklavereform Gregors XV. (1621/22): Wertekonflikte, symbolische Inszenierung und Verfahrenswandel im posttridentinischen Papsttum, Stuttgart, A. Hiersemann, 2010; Agostino Paravicini Bagliani et Maria Antonietta Visceglia, Le conclave (titre provisoire), en préparation.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Pour une vision ample du concept de « lieu de médecine », permettant d'inclure également des espaces qui ne sont pas strictement médicaux, je renvoie à Sandra CAVALLO et David GENTILCORE (dir.), « Spaces, objects and identities in early modern Italian medicine », Renaissance Studies, vol. 21 n° 4 (2007) et à son introduction.

clôture à laquelle les obligeait leur délicate mission<sup>7</sup>. Il ne s'agit pas d'une présence purement formelle. Les médecins y exercent de multiples fonctions et, parfois, leurs activités et l'usage qu'on en en a fait ont pu influencer le déroulement des travaux. En ce sens, le conclave est un observatoire particulièrement intéressant des relations qu'entretiennent médecine et christianisme. En croisant des sources diverses émanant de la pratique médicale ou produites par les différents acteurs et institutions concernés par le déroulement du conclave, j'essayerai de donner un premier aperçu de la présence médicale dans un contexte si particulier. Il s'agira tout d'abord de dresser le cadre général des médecins conclavistes de la première époque moderne tout en réfléchissant à la place qu'occupait cette charge prestigieuse mais délicate dans l'activité et la carrière des médecins. Suivra une analyse des critères qui ont conduit à leur nomination. Je m'interrogerai ensuite sur leur rôle et leurs fonctions ainsi que sur la façon dont ils interagissaient avec les travaux du conclave.

#### Médecins en conclave

Entre 1503 et 1623, trente-six médecins et douze chirurgiens se succèdent dans les vingt conclaves qui marquent la période, comme l'attestent les bulles pour les conclavistes rédigées par les pontifes à peine élus<sup>8</sup>. Parmi les individus qui assistaient les cardinaux lors de ces assemblées pouvant durer quelques jours ou plusieurs mois, on trouve des praticiens habiles mais peu connus par la postérité comme les *magistri* Dioscoride Petrica da Velletri ou Paolo Areli da Fermo, actifs dans les conclaves qui suivirent la mort de Léon X (1521-1522) et d'Adrien VI (1522), ou encore Pellegrino Pasqualini, en 1549 et en 1555, Giovanni Pacini en 1565, voire Vincenzo Balducci en 1605. Mais à leur côté, figurent également des médecins célèbres, actifs dans les principaux centres de la médecine italienne de l'époque, comme Francesco Frigimelica, professeur à Padoue qui fut

-

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> G. Marini, Degli Archiatri pontifici vol. I. nel quale sono i supplementie correzioni all'opera del Mandosio.- vol. II. il quale contiene l'appendice de' monumentie gl'indici a tutta l'opera, Rome, V. Pagliarini, 1784, I, p. XXIX -XXX.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Dans son histoire des archiatres pontificaux à partir d'un recensement de ces bulles, Gaetano Marini a établi des listes des médecins qui avaient participé aux différents conclaves de l'époque moderne, G. MARINI, *Degli Archiatri pontifici..., op. cit.*, tome I, p. XXIX -L.

présent aux deux conclaves de 1555 qui suivirent respectivement la mort de Jules III et celle de Marcel II<sup>9</sup>. On trouve enfin et surtout des personnages clés du système médical romain, certains médecins personnels de membres de la Curie ou de nobles et ambassadeurs résidant dans la ville<sup>10</sup>. Ils font souvent partie du Collège des médecins ou occupent d'autres charges importantes comme celle de lecteurs à l'Université. Ils peuvent être également les auteurs d'ouvrages érudits.

Tel est le cas par exemple, au tout début de notre période, de Scipione Lancellotti, conclaviste en 1503 et en 1513, ou de Alessandro Petroni, *medicus publicus* du Collège cardinalice lors du conclave de 1559 ou encore de Rodolfo Silvestri et de Angelo Vittori qui se succédèrent dans la charge entre 1590 et 1605<sup>11</sup>. Le premier était le médecin du cardinal espagnol Francesco Sprata et du pontife Jules II. Parmi ses différentes charges, il occupa celle de lecteur de médecine théorique au *Studium Urbis* romain pendant plus de trente ans.<sup>12</sup> Alessandro Petroni, quant à lui, fut un véritable pilier du milieu médical romain des décennies centrales du XVI<sup>e</sup> siècle. Tout au long de sa longue carrière romaine, il unit l'exercice de la médecine au sein d'importantes familles (cardinalices et pontificales – il fut l'archiatre de deux pontifes) avec son activité dans d'autres lieux de la ville tels que les congrégations nationales, les hôpitaux et les ordres religieux (Ignace de Loyola le nomme son médecin personnel). Son activité fervente et diversifiée se manifeste également dans sa production scientifique polymorphe<sup>13</sup>. Il était

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Pour un profil biographique de ce médecin, cf. Dagmar von WILLE, « Frigimelica, Francesco », *Dizionario Biografico degli Italiani* (par la suite *DBI*), 50 (1998), p. 539-541.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Sur le système médical romain au XVI<sup>e</sup> siècle, cf. Elisa ANDRETTA, *Roma medica. Anatomie d'un système médical au XVI<sup>e</sup> siècle*, Rome, Ecole française de Rome, 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Rodolfo Silvestri fut conclaviste quatre fois (deux fois en 1590 et deux en 1605) et Angelo Vittori le fut pendant les deux conclaves de 1591.

Filippo CRUCITTI, « Lancellotti, Scipione », DBI, vol. 63 (2004), URL: http://www.treccani.it/enciclopedia/scipione-lancellotti %28Dizionario Biografico %29/.

Sur Alessandro Petroni on ne dispose d'aucune étude spécifique. Quelques informations se trouvent dans Prospero MANDOSIO, Theatron in quo maximorum christiani orbis pontificum archiatros..., Rome, F. Lazzari,1696, p. 9-12 et dans G. MARINI, Degli Archiatri pontifici..., op. cit., tome I, p. 422-423 et 454-455; Cesare D'ONOFRIO, Le fontane di Roma, Rome, Staderini Editore, 1986, p. 38-39. Parmi les ouvrages de Alessandro Petroni, le De aqua Tiberina opus quidem novum, sed ut omnibus qui hac aqua utuntur utile, ita et necessarium, Rome, V. et L. Dorico, 1552; les Dialogi de re medica, Rome, V. Dorico, 1561; et surtout le célèbre De victu Romanorum et de sanitate tuenda libri quinque, Rome, Stamperia del Popolo Romano, 1581.

aussi titulaire d'un *tirocinium* médical qui se tenait au sein de l'hôpital Santo Spirito in Saxia. Parmi ses élèves, on trouve le conclaviste Angelo Vittori, un médecin qui avait entrepris une brillante carrière jusqu'à devenir le médecin de Grégoire XIII et de l'Oratoire de la Vallicella, dans le cadre duquel il effectua en 1595 l'autopsie de Philippe Neri<sup>14</sup>. Il fut également l'un des « experts » médicaux du tribunal de la Sacra Rota<sup>15</sup>. Rodolfo Silvestri, enfin, fut l'élève de Girolamo Cardano, le médecin d'importantes personnalités de la Curie et l'un des membres du Collège des médecins<sup>16</sup>. Le caractère supranational de la Curie et donc du milieu médical romain a déterminé aussi la présence au conclave de personnalités médicales étrangères. C'est par exemple le cas de Juan Aguilera, un médecin originaire de Salamanque qui fut membre de la *familia* du cardinal de Burgos Juan de Toledo et qui assista les cardinaux espagnols réunis dans le conclave de 1549<sup>17</sup>, ou de Gabriel de Fonseca, médecin d'Innocent X et professeur à la Sapienza qui fut conclaviste en 1623 et en 1644<sup>18</sup>.

La coexistence entre professionnels peu connus et personnalités célèbres caractérise également la situation des chirurgiens. Les noms de Realdo Colombo, lecteur d'anatomie au *Studium Urbis* et célèbre auteur du

.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Angelo VITTORI, Medica disputatio De Palpitatione cordis fractura costarum, aliisque affectionibus B. Philippi Nerij..., Rome, ex Typographia Camerae Apostolicae, 1613.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Sur Angelo Vittori, cf. N. SIRAISI, cf. History, medicine, and the traditions of Renaissance learning, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2007, p. 168-193. La summa de l'activité médicale de Vittori est un recueil de ses consultations publié à titre posthume par son élève Vincenzo Mannucci, Medicae consultationes post obitum auctoris in lucem editae, Rome, Officina typographica Caballina, 1640.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> J. CARDAN, *Ma vie*, éd. Etienne Wolf (trad. française de J. Dayre), Paris, Belin, 1936 (reéd. 1991), p. XXXVII n. et G. FANTUZZI, *Notizie degli scrittori bolognesi*, Bologne, Stamperia di S. Tommaso d'Aquino, 1781-1794, VIII, p. 7-8.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Sur Juan Aguilera, cf. V. NAVARRO BROTONS, « La actividad astronómica en la España del siglo XVI: perspectivas historiográficas », in Arbor, 558-560 (1992), pp. 185-216 et *Id.* « Aguilera, Juan », http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=aguilera-juan. Quelques informations sur son séjour romain se trouvent dans G. MARINI, *op. cit.*, I, p. 369-371.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> P. MANDOSIO, Theatron..., op. cit., p. 53-54; F. M. RENAZZI, Storia dell'università di Roma, detta comunemente La Sapienza, Rome, V. Pagliarini, 1803-1806, III, p. 188. Gabriel de Fonseca est l'auteur de l'ouvrage Medici oeconomia. In qua omnia quae ad perfecti medici munus attinent brevis explanantur. Opus cunctis artis studiosis valde necessarium, Rome, A. Fei, 1623.

De re anatomica<sup>19</sup> et de Giacomo Rastelli, chirurgien pontifical pendant presque quarante ans<sup>20</sup> côtoient ceux d'illustres inconnus, tels que Niccolò de Santi et Antonio Sarti.

Pour les médecins comme pour les chirurgiens, la participation au conclave constituait une opportunité extraordinaire, en vertu du prestige et des privilèges auxquels la charge de conclaviste donnait accès. Tout d'abord elle donnait droit de citovenneté dans toutes les villes des États Pontificaux et, au-delà des sommes que chaque pontife accordait après son élection et selon sa libéralité à ceux qui avaient participé au conclave, ils recevaient de la Chambre apostolique une somme d'argent qui variait selon les années mais qui était toujours considérable<sup>21</sup>. En outre, le conclave pouvait constituer, surtout pour un médecin, une sorte de « vitrine ». Pour les médecins qui aspiraient à la charge d'archiatre, l'un des critères d'accès à la cour pontificale, était d'avoir participé au conclave. Si en cette occasion le médecin prouvait son habileté, sa participation lui ouvrait les portes du Palais apostolique ou encore, s'il avait été membre de la famille du pontife précédent, on lui donnait le moyen d'y rester. Nombreux furent les médecins du conclave qui furent appointés dans la famille du nouvel élu, surtout dans la première partie de la période considérée<sup>22</sup>. Enfin, l'attention que suscitait le conclave, pour le meilleur et pour le pire, constituait une caisse de résonnance importante pour l'activité d'un médecin, et ce, bien au-delà des murs du Vatican. La situation des chirurgiens conclavistes est bien différente. Ils étaient choisis généralement parmi les chirurgiens du pontife récemment décédé. La charge restait donc interne aux murs du Palais apostolique.

Pour un profil de Realdo Colombo, voir Jerome BYLEBYL, « Realdo Colombo », Dictionary of Scientific Biography, III (1971), p. 354-357; Andrea CARLINO, « Tre piste per l'Anatomia di Juan de Valverde. Logiche d'edizione, solidarietà nazionalee cultura artistica a Roma nel Rinascimento », MEFRIM, 114-2002-2, p. 513-541; 518-520; Andrew CUNNINGHAM, The anatomical renaissance, Aldershot, Ashgate, 1997, p. 143-166.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> G. MARINI, Degli Archiatri pontifici..., op. cit., tome I, p. 355-358.

Sur la figure du conclaviste et ses privilèges, voir Gaetano MORONI, Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica da San Pietro sino ai nostril giorni, Venise, Tipografia Emiliana, 1840-1861, XVI, p. 1-25; Dictionnaire de droit canonique et des sciences en connexion avec le droit canon, Paris, H. Walzer, 1894-1901, I, p. 477; M. A. VISCEGLIA, La corte di Roma..., op. cit., p. 67-73.

Ainsi, les archiatres de Paul III, Andrea Turini, Francesco Fusconio et Andrea Cybo furent tous présents au conclave de 1534 qui se conclut par l'élection du pape Farnèse. Cf. G. MARINI, *Degli Archiatri pontifici..., op. cit.*, I, p. XXXIII.

Si la présence médicale constitue un élément de continuité dans la succession des élections pontificales, le nombre des professionnels convoqués, les critères de leur nomination font l'objet d'importantes modifications, qui sont à mettre en rapport avec les changements qui affectent, plus généralement, le conclave en tant qu'institution. Entre le pontificat de Jules II (1503-1513) et celui de Grégoire XV (1621-1623), la réforme de l'élection pontificale fut une préoccupation constante de la papauté. Les nombreuses interventions plus ou moins efficaces qui se succédèrent tout au long de la période, visaient essentiellement à interdire les pratiques illicites qui pouvaient accompagner l'élection et, surtout à partir de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, à limiter les ingérences externes, en renforçant aussi du point de vue concret la clôture<sup>23</sup>. Dans sa bulle *Cum tam* divino (1503), Jules II s'en prend aux pratiques simoniaques d'achats de votes<sup>24</sup>. Plus d'un demi-siècle plus tard, Paul IV reprend cette interdiction, mais incrimine plus généralement l'ensemble des «brigues» et des « manœuvres tendant à fausser et à vicier d'avance les opérations électorales » tout en décrétant « les peines les plus extrêmes contre ceux qui traiteraient de l'élection du futur pape, du vivant de son prédécesseur, à l'insu et sans la permission de ce dernier »<sup>25</sup>. La bulle *In eligendis* de Pie IV (1562)<sup>26</sup> et les deux interventions sur le sujet de Grégoire XV (1521 et 1522)<sup>27</sup> furent beaucoup plus importantes pour leurs effets et leur caractère systématique. La bulle de Pie IV fut promulguée après un très long conclave marqué par les ingérences espagnoles et françaises. Elle visait à réglementer dans les moindres détails l'activité des cardinaux dans le cadre du conclave et à veiller sur son « autonomie procédurale »<sup>28</sup>. Clément VIII revient lui aussi sur le thème de la clausura du conclave qui rendent plus sévères les

-

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Sur les transformations que subit le conclave à la première époque moderne, voir L. LECTOR, Le conclave..., op. cit., p. 102-132; A. MELLONI, *Il conclave..., op. cit.*, p. 57-62; A. M. PIAZZONI, *Storia delle elezioni..., op. cit.*, p. 188-211.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> L. LECTOR, *Le conclave..., op. cit.*, p. 104-106.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> *Ibidem*, p. 106-107.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Bulla s.mi d.n.d. Pii papae IIII. Super reformatione conclauis in electione Romani pontificis, Rome, P. Blado, 1562 [par la suite Bulla (1562)].

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Bulle « Aeternis Patris Filius » (15 novembre 1621), dans *Bullarium romanum*, t. XII, Turin, A. Vecco et Sociis editoribus, 1867, p. 619-627 et constitution « Decet Romanum Pontificem » (12 mars 1622), *Ibid.*, p. 619-627.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> L. LECTOR, *Le conclave..., op. cit.*, p. 113-120 et surtout G. WASSILOWSKY, *op. cit.* 

interdictions d'entrer de tous ceux qui ne sont ni cardinaux ni conclavistes<sup>29</sup>. Les deux interventions de Grégoire XV réglementent respectivement les modalités générales de l'élection pontificale et le cérémoniel du conclave<sup>30</sup>.

Ces dispositions affectent de deux manières la présence médicale au sein du conclave. Du point de vue général, les médecins en tant que conclavistes sont tous concernés par les interventions des pontifes qui visent en particulier à sanctionner leur possibilité d'influencer le déroulement des élections, surtout en limitant leur possibilité de contact avec l'extérieur. Du point de vue spécifique, c'est dans le cadre de cet effort législatif qu'on retrouve parfois des indications précises sur la présence médicale requise au sein du conclave. Les transformations qui concernent les critères de désignation des professionnels de santé et leurs fonctions à l'intérieur du conclave sont particulièrement importantes.

Au début de la période considérée, on trouve dans le conclave des médecins ayant deux fonctions différentes. Tout d'abord, deux d'entre eux étaient affectés à l'ensemble des cardinaux réunis. En outre, il était d'usage que les cardinaux malades aient un médecin personnel. Au conclave qui suivit la mort de Léon X, par exemple, dans la liste des fonctionnaires on trouve Paolo Firmano et Dioscorides « medici Collegii »<sup>31</sup>. Cependant, les cardinaux Innocenzo Cibo et Domenico Grimani, malades au point de ne pouvoir rejoindre les autres cardinaux que dans un deuxième temps et en litière<sup>32</sup>, furent accompagnés par leurs médecins personnels : Andrea Turini suivit son seigneur Innocenzo Cibo<sup>33</sup> alors que le cardinal Domenico Grimani fut accompagné par Francesco Fusconio et le moins célèbre *maestro* 

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> M. A. VISCEGLIA, *La corte di Roma..., op. cit.*, p. 47.

 $<sup>^{30}</sup>$  G. Wassilowsky, Die Konklavereform..., op. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Conclave Hadriani Papae VI, Biblioteca Apostolica Vaticana [par la suite BAV], Vat. Lat. 12181, n. 17, fol. 281r.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Ludwig von PASTOR, Histoire des papes depuis la fin du Moyen Âge, Paris, Pion, 1909-1962, IX, p. 10.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Ainsi, G. MARINI, *Degli Archiatri pontifici..., op. cit.*, I. p. 333), qui cite un manuscrit de Severoli, que l'on n'a pas réussi à retrouver.

*Demetrio*<sup>34</sup>. Un médecin espagnol, Federico d'Aragona, suivit en revanche le cardinal Orsini, lui aussi mal en point<sup>35</sup>.

On retrouve une configuration analogue en 1549, lors du conclave qui aboutit à l'élection de Jules III : Juan Aguilera intervint en tant que médecin du Cardinal de Burgos, Juan de Toledo<sup>36</sup> ; Francesco Fusconio était, quant à lui, le médecin du Cardinal Ridolfi<sup>37</sup>. Ce fut précisément dans ce conclave, l'un des plus longs de l'histoire de l'Église en raison du grand nombre de candidats et des ingérences des puissances étrangères<sup>38</sup>, que fut introduite une importante nouveauté dans le cadre d'une réforme qui entendait en particulier combattre les intrigues électorales par une réglementation de la vie au temps du Conclave<sup>39</sup>. Le problème des conclavistes était au cœur de la question, car sous ce nom « il s'était glissé jusqu'à des agents et des secrétaires de princes séculiers qui épiaient les secrets du Conclave et en référaient à leurs maîtres »<sup>40</sup>.

Dans le cadre de cette réflexion sur les « infiltrés » d'un conclave, les médecins sont considérés comme une catégorie particulièrement pernicieuse. En effet, les cardinaux se servaient de la maladie comme d'un prétexte pour entrer au conclave avec un conclaviste supplémentaire, leur médecin, qui souvent était non seulement le « gardien de santé » mais aussi un précieux conseiller. La question était tellement épineuse que le sujet fut abordé dans

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> B. Martinelli Baronio, *Diarium coerimonialium*, BAV, Vat. Lat., 12276, I, fol. 33-34 et *Conclave Hadriani Papae VI*, BAV, Vat. Lat. 12181, n. 17, fol. 279v.

<sup>35</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> G. MARINI, Degli Archiatri pontifici..., op. cit., I, p. 370.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Conclave Julii III, ASV, Misc. Arm. IX, t. CXXIII, fol. 82.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Le conclave dura du 29-11-1549 au 08-02-1550, L. von PASTOR, *Histoire des papes...*, op. cit., XIII.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Les décrets élaborés par les cardinaux Carafa, Bourbon, Pacheco, Truchsess, de Silva, Pole, de concert avec de Cupis, Carpi, Ridolfi et le camerlingue Sforza, furent publiés le 31 janvier 1550, L. VON PASTOR, *Histoire des papes...*, XIII, 1931, p. 33-35. Heureusement, on dispose de quelques sources permettant d'étudier cette réforme : d'une part, Gaetano Marini a publié des informations tirées d'un manuscrit aujourd'hui introuvable (G. MARINI, *Degli Archiatri pontifici..., op. cit.*, tome I, p. 392), que l'archiviste affirme avoir retrouvé à la Bibliothèque vaticane et qui appartenait auparavant au Baron de Stoch. D'autre part, on dispose de notes qui se trouvent dans un rôle du Palais de Jules III et datent de 1551 ou de 1552 (BAV, Ruoli, 11, fol. 47) et du compte-rendu du Conclave, (*Conclave quo Iulius Papa III creatus est*, BAV, Vat. Lat., 12181, fol. 363r-512v : fol. 480v-489v.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> L. VON PASTOR, *Histoire des papes..., op. cit.*, XIII, p. 34.

les premières dispositions du décret : « aucun cardinal, même malade, ne peut disposer de plus de trois conclavistes » 41. L'un des décrets suivants, qui porte le titre De medicis conclavis, reprend la question. Selon les cardinaux chargés de la réforme, leurs collègues avaient l'habitude de demander l'entrée de leur médecin à la moindre infirmité. Pour combattre cette habitude, les cardinaux réformateurs interviennent sur deux fronts. D'une part, ils n'accordent la présence du médecin personnel que si celui-ci fait partie des trois conclavistes auxquels chaque membre du Collège cardinalice a droit. D'autre part, suite aux plaintes nombreuses que l'introduction de cette limitation avait provoquées<sup>42</sup>, ils renforcent la position des médecins « publics » (medici publici) du conclave. En fait, conscients du fait qu'un seul médecin officiel ne pouvait contenter tout le monde et pour prévenir le mécontentement engendré par la présence d'un médecin « public » ignotus ou ingratus, ils désignent six médecins dont trois Italiens, un Allemand, un Français et un Espagnol destinés aux cardinaux de leur pays respectif. De tous les médecins présents au conclave, sont admis à suivre le reste des travaux trois Italiens [Giustiniano Finetti, Giulio Fusconio, Giacomo Canani], puis le Magister Remigius pour les Allemands, le Magister Natalis, un médecin de Liège qui s'occupait de la santé des cardinaux français et Juan de Aguilera de celle des Espagnols. 43 La présence de ce dernier est loin d'être négligeable. Le

<sup>41 «</sup> Ut nemo, ex Reverendissimis dominis cardinalibus, etiam, egrotus, plures conclavistas habeant quam tres », Conclave quo Iulius Papa III creatus est, BAV, Vat. Lat. 12181, fol. 480v.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> « Pour trouver un remède à de justes plaintes, on ajouta aux quatre médecins du Conclave, dont trois étaient italiens un allemand, un Français et un Espagnol; on augmenta aussi le nombre des barbiers », L. von Pastor, *Histoire des papes..., op. cit.*, XIII, p. 35.

<sup>43 «</sup> Quod remaneant 3 Itali item mag. Remigius pro Germanis Mag. Natalis pro Gallis. Mag. Aghilera pro Hispanis, quorum primi 4 sunt iam descripti in Primo Rotulo. Erat inter aliquos cardinales maxima contentio, circa retinendos medicorum in conclavi. Quilibet (...) ex una quaeque minima infirmitate medicum suum ultra conclavistarum numerum, habere ceperant. (...) tum cum iam medici pubblici, in conclavi constituti essent placuit Reverendissimis dominis. Prohibere, ne quis medicum, extra numerum conclavistarum, haberet; si aut inter eos tres, qui eos permitebant retinere voluissent potuissent quidem. At ne, et (...) occasionem haberent ne (...) tribueretur, hanc vel illum medicum publicum reijcendi quasi sibi ignotus, et ingratus esset, decretum sana ratione fuit ut medici, cuiusque nationis haberentur, at que ideo tribus Italis, et uni Germaniam in primo ingressa conclavis deputatis, additi dunt duo. V. 3. Unus Gallus, et alter Hispanus quorum nomina particularis in exemplo rotuli conclavistarum describuntur, Conclave quo Iulius Papa III creatus est », BAV, Vat. Lat. 12181, fol. 483v. Ce décret est aussi repris dans la bulle pour les conclavistes de Paul IV ASV, Reg. Vat. 1853, fol. 141-153.

médecin personnel de Juan de Toledo, l'une des personnalités les plus importantes de la Rome espagnole de la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, faisait partie du nombre des « agents politiques informels » de l'Empereur actifs dans la ville. Grâce à la confiance accordée dans les milieux du Vatican pendant le pontificat de Paul III, il avait été un médiateur exceptionnel entre la communauté espagnole et la Curie<sup>44</sup>.

Dans, le contexte d'un conclave, qui était un véritable champ de bataille entre les différents puissances italiennes et étrangères et où l'appartenance à une *natio* jouait un rôle non négligeable dans la construction des factions, l'on peut constater l'importance des critères nationaux dans le choix des médecins. Une origine commune est considérée comme une garantie et un élément primordial de la relation médecin/patient voire un facteur de complicité.

Les décrets de réforme élaborés en janvier 1550 visaient surtout à permettre aux cardinaux de sortir de l'impasse dans laquelle ils s'étaient trouvés et ne constituaient pas une réforme générale du conclave, que seul un pontife en charge pouvait réaliser. Cependant, du point de vue de la présence médicale, ils marquent un tournant. Jamais, après cette date, on ne retrouve dans un conclave un nombre aussi élevé de médecins que celui atteint lors des conclaves de la Renaissance. Une dizaine d'années plus tard, dans le cadre de la réforme organique du conclave de Pie IV, on réduisit à deux le nombre des conclavistes pouvant suivre chaque cardinal et on institutionnalisa la présence d'un personnel sanitaire propre au conclave dont le nombre était fixé à deux médecins, un chirurgien et un apothicaire<sup>45</sup>. Les médecins n'ont donc plus de rapport individuel avec un seul patron, mais ils doivent prêter leur service à toute l'« adunanza de cardinali et d'altri huomini suoi seguaci, li quali non solamente sono di diversi costumi, ma di diverse nationi »<sup>46</sup>. La seule exception prévue était celle d'une grave maladie.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Elisa Andretta, «The medical culture of «the Spaniards of Italy»: scientific communication, learned practices and medicine in the correspondance of Juan Paez de Castro», in John Slater, M. Lopez Terrada et José Pardo Tomas (dir.), *The medical cultures of early modern Spain*, sous presse.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Adsit (...), duo Medici, unus Chirurgus, unus Aromatarius, cum uno aut duobus servientibus, Bulla (1562), p. 7

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> G.F. LOTTINO, *Discorso notabile..., op. cit.*, fol. 215v.

On accordait alors au cardinal un troisième conclaviste<sup>47</sup>, après l'approbation du Collège des cardinaux. Il est facile d'imaginer que le troisième conclaviste était un médecin. Toute autre présence était exclue, au moins formellement, par la norme qui établissait que « tout autre individu présent au conclave serait puni durement »<sup>48</sup>.

Si cette source normative fixe bien le nombre des médecins, elle n'est pas explicite en ce qui concerne la nomination des médecins conclavistes. Cependant un compte-rendu rédigé par le cardinal Santorio nous fournit des renseignements sur les modalités de recrutement de ces professionnels :

Gio. Francesco d'Alba, médecin de Sa Majesté de Notre Seigneur, fut élu médecin de conclave [en 1572] Il eut seulement quatre fèves contre lui, et fut donc recruté en premier. Comme deuxième médecin on vota entre deux autres le Maître Teodosio Cerbelli lecteur du Studium et [...]. Le vainqueur fut Cerbelli, recommandé par l'Alciati et par son oncle Aurelio Coperchio. On proposa pour la charge de chirurgiens le maître Ludovico Monticoli da Rimini, chirurgien du Palais Apostolique, qui ouvrît le corps du Pape, le fils du Maître Giacomo da Perugia, et Giuliano Cecchini. Le dit Ludovico l'emporta avec un grand nombre de votes 49.

Les *medici* et les *chirurghi pubblici* du conclave étaient élus par les membres du Collège cardinalice au scrutin secret. Ce témoignage nous informe aussi sur les logiques clientélistes propres au contexte romain qui jouaient un rôle non négligeable dans l'attribution de cette charge, comme le montre le succès obtenu par Teodosio Cerbelli recommandé par le cardinal Alciati, à l'époque protecteur du Collège des médecins, dont Cerbelli faisait partie, et par son oncle Aurelio Coperchio, chanoine de Saint Pierre<sup>50</sup>.

Les prescriptions de Pie IV en matière de conclavistes, et donc de médecins, sont entièrement confirmées par la constitution *Caeremoniale in* 

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Bulle (1562), p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> *Ibidem*, p. 8.

<sup>49 «</sup> Per un Medico del conclave fu eletto Gio. Francesco d'Alba medico già della S.M. di N.S. hebbe a pena 4 fave contrarie, e restò per uno. Per l'altro furono ballottati doi altri Maestro Teodosio Cerbelli Lettore dello Studio [...], e vinse il Cerbelli, il raccomandato dell'Alciato, e da Aurelio Coperchio suo Zio. Per chirurgo furono proposti tre Maestro Ludovico Monticoli da Rimini, chirurgo di Palazzo, che sparò il Papa, il figlio di Maestro Jacomo da Perugia, e Giuliano Cecchini, e vinse il detto Ludovico per molte fave », ASV, Arm. LII, t. XVII. fol. 193v.

Francesco Paolo SPERANDIO, Sabina sagrae profana, anticae moderna, Rome, Giovanni Zempel, 1790, p. 153.

electionis promulguée par Grégoire XV en 1622, qui n'ajoute rien à ce sujet. Du point de vue pratique, ces dispositions semblent avoir été respectées lors des conclaves suivants, où on ne trouve généralement que deux médecins<sup>51</sup>. Après les limitations imposées par Pie IV, le conclave cesse d'être la « vitrine » des aspirants archiatres. Après la réduction du nombre de ses participants, on ne trouve plus de trace de passage du conclave au chevet du nouveau pape. Deux tendances générales s'affirment. D'une part, ce sont souvent les archiatres des pontifes décédés qui sont choisis comme médecins conclavistes. D'autre part, on assiste à une sorte de spécialisation. Certains médecins, qui gravitent dans les milieux curiaux, sans être archiatres pontificaux, furent élus dans différents conclaves, même après plusieurs années. C'est par exemple le cas, à la fin de la période considérée, de Gabriel Fonseca.<sup>52</sup>

Si l'histoire de la présence des *medici phyisici* pendant le conclave de la première époque moderne est extrêmement mouvementée, celle des chirurgiens est beaucoup plus régulière. Au début de la période étudiée on trouve déjà un ou deux chirurgiens s'occupant de l'ensemble des membres du conclave. En outre, on relève une continuité majeure entre la présence aux conclaves et l'appartenance au groupe des chirurgiens pontificaux : presque tous ceux qui étaient employés auprès du pape ou de sa famille – Alfonso Ferri, Giacomo Restelli et son neveu Ludovico Monticoli, Scipione de Rossi – assistaient aux conclaves, à tour de rôle. La régularité de la présence des chirurgiens et de leur nombre renvoie probablement au statut d'une discipline où la bonne connaissance du patient et de son *historia medica* n'était pas considérée comme aussi déterminante que dans le cas des médecins *phyisici*<sup>53</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> La seule exception pour la période considérée est le conclave de 1605 où on l'on trouve trois médecins: Rodolfo Silvestri, Vincenzo Balducci et Pier Simone Fausti, G. MARINI, *Degli* Archiatri pontifici..., op. cit., p. XLI.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> P. MANDOSIO, *Theatron..., op. cit.*, p. 53.

Sur l'importance accordée à la dimension individuelle dans la médecine de la première époque moderne, voir N. SIRAISI, « L'individuale nella medicina tra medioevo<sup>e</sup> umanesimo : i casi clinici », in Roberto CARDINI et Mariangela REGOLIOSI (dir.), Umanesimo<sup>e</sup> medicina. Il problema dell'individuale, Rome, Bulzoni, 1996, p. 33-62.

#### Le conclave des médecins

Les textes qui règlent les conclaves ne fournissent aucune indication précise concernant la fonction du médecin pendant ceux ci. En revanche, certains écrits de médecins conclavistes et des chroniques de l'événement nous donnent quelques indications sur leur activité. Une partie des fonctions qu'ils étaient appelés à assurer relevait du domaine de la « santé publique » et visait à l'ensemble des cardinaux et des conclavistes ; d'autres activités concernaient plutôt les cardinaux en tant qu'individus. Même s'ils intervenaient sur le plan sanitaire, leurs actions, dans une situation aussi délicate que l'élection du nouveau pontife, pouvaient avoir des retombées importantes sur le déroulement des travaux et sur certaines nuances politiques.

Parmi les activités qui concernaient la santé de l'ensemble des membres du conclave, ils devaient par exemple vérifier les conditions d'hygiène des locaux, veiller à leur salubrité, prévenir la diffusion d'épidémies. Pour éviter la corruption de l'air, il arrive que les médecins violent la *clausura* du conclave à plusieurs reprises. Dans une lettre sur le conclave qui suit la mort de Jules III (1555) le professeur de Padoue, Francesco Frigimelica, invite à suspendre temporairement la clôture du conclave pour éviter la corruption de l'air:

Selon un rappel du Frigimelica, qui entra comme médecin dans le conclave, on ordonna d'ouvrir cent fenêtres qui étaient fermées, de façon à faire entrer et sortir de l'air, et d'envoyer dehors tous les assiettes, et les casseroles, qui arrivaient tous les jours avec la nourriture, pour éviter la production de mauvaises odeurs et d'autres choses semblables concernant la santé<sup>54</sup>.

Toujours pour veiller sur la santé de l'ensemble des membres du conclave, quand les conditions climatiques et de salubrité de l'air le rendaient nécessaire, les médecins pouvaient essayer d'accélérer le déroulement des travaux. Lors du conclave qui suivit la mort de Paul III, le médecin Tiberio

III, Venise, F. Ziletti, 1581.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> « Per ricordo del Frigimelica, il quale come medico, entrò in conclave, fu deliberato di aprire cento finestre, che erano chiuse, accioché l'aere potresse entrare & uscire, et mandar fuori tutti li piatti, & le pignatte, che venivano ogni giorno dentro con le vivande, acciocché non si generasse puzza et simili cose pertinenti alla sanità », Delle Lettere Di Principi, Le Ovali O Si Scrivono Da Principi, O A Principi, O Ragionano Di Principi. Libro

Palelli invita les cardinaux à choisir rapidement un successeur pour éviter qu'une lenteur excessive dans la procédure puisse nuire à la santé des participants<sup>55</sup>. C'est aussi ce que dit Francesco Fusconio, qui conseilla aux cardinaux de passer rapidement à l'élection du pape car l'air insalubre qu'ils respiraient et les repas indigestes qu'ils consommaient dans ce cadre étaient extrêmement dangereux pour leur santé<sup>56</sup>.

Un autre domaine d'activité important des médecins du conclave était celui des certifications de l'état de santé de ses membres. Ils pouvaient être interpellés par le Collège cardinalice pour certifier l'exemption des collègues qui ne participaient pas aux travaux en raison de leur mauvais état de santé. Ainsi en fut-il à l'occasion du conclave qui aboutit à l'élection d'Adrien VI, en 1521. Deux médecins, les *magistri* Demetrio et Francesco Fusconio, accompagnaient le Cardinal Domenico Grimani, dont la santé était particulièrement compromise. Au moment où le cardinal demanda l'autorisation de ne plus intervenir au conclave, le Collège interpela les deux médecins. Après avoir prêté serment sur la Bible, ils témoignèrent de la grave maladie du cardinal sans toutefois en expliquer les causes. Ils certifièrent aussi que sa participation au conclave aurait pu constituer une menace pour sa santé, en particulier en raison de l'insalubrité des lieux<sup>57</sup>.

<sup>55</sup> G. MARINI, Degli Archiatri pontifici..., op. cit., I, p. 265.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> « Dixit que publice eos, qui in conclavi erant, in aegritudinem casuros propter aeris corruptionem, & universalem ciborum indigestione: quare caverent omnes, curarentque Reverendissimi Domini cito Pontificem creare Conclave », ASV, Jul. III Misc. Arm. IX, t. CXXII, p. 82.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> «Eadem die [31 dicembre] de sero fuit Congregatio in tertia sala in qua inter alia Reverendissimus Dominus Card. de Grimanis alias S.ti Marci Episcopus Portuen. fecit peti licentiam recedendi a Conclavi a Reverendissimis Dominis. Cardinalibus congregatione existentibus, qui super hoc tractatum habuerunt, et inde cum iam Cardinalis Grimanus fecisset se portari in sede in salam 2am Palatij, et aliquantulum expectans introicisset Cappellam parvam, in illam omnes Cardinales collegialiter venenerunt ad eum, et multam instantiam fecerunt rogando dominationem suam Reverendissimam ut non vellet discedere a Conclavis & quibus respondit quod ipse erat multus gravatus sua infirmitate et quod timebat periculum vitae suae, et quod nollet sic non in conclavi cum sinistro et incommoditate, et quod propterea R.mi Domini : Cardinales et totum Collegium deberent contentari de eius necessu et dare illi bonam licentiam propter tale periculum vitae suae et tamdem Reverendissimi Domini Cardinalis videntis suum propositum firmum, et quod non posset divertere voluntatem illius, ut nondum discenderet, retulerunt se ad conscientiam suam; an se ita gravatum sentiret, ut esset in periculo vitae & nihilominus voluerunt praefati Reverendissimi Domini Cardinales habere iudicium peritos, et maxime Medicorum qui curam habebant persona dicti Domini Cardinalis Grimanis et vocatis Magistro Demetrio et Magistro Francesco Phisicis, et Medicis eiusdem Domini Cardinalis de [...]

Cette source nous montre que pour la première partie de la période considérée du moins, l'expertise médicale est recherchée et ses résultats ne sont pas contestés. La parole des médecins n'est pas mise en cause ni soumise à d'autres autorités. Pourtant, cette expertise médicale pouvait masquer d'autres causes. Comme le souligne Ludwig von Pastor, plusieurs ambassadeurs et chroniqueurs de l'époque avaient manifesté des doutes sur les raisons réelles qui avaient porté le cardinal Grimani à sortir du conclave<sup>58</sup>. Pour le vénitien Marin Sanudo par exemple, ce fut en raison d'espoirs déçus<sup>59</sup>.

Ce fut probablement pour limiter ce genre d'intrigues que Pie IV, dans sa bulle de 1562, ordonna que l'entrée tardive ou la sortie anticipée des cardinaux pour cause de maladie manifeste fût constatée non seulement par les médecins assermentés mais aussi approuvée par la majorité des cardinaux s'exprimant par un vote secret<sup>60</sup>. Donc, à partir de cette date, les certifications médicales sur l'état de santé des cardinaux furent soumises au Collège cardinalice<sup>61</sup>.

Surtout dans la première partie de la période considérée, les médecins peuvent intervenir sur un autre terrain, celui de l'assistance individuelle des cardinaux qu'ils accompagnaient. Tout d'abord, les médecins personnels adaptaient à la complexion de leurs seigneurs les règles de vie à suivre en

eorundem Reverendorum D.D. Cardinalium per me delatum iuramentum & de veritate dicenda, super casu infirmitatis eiusdem Reverendissimi qui medici tactis scripturis iurarent et dixerunt utram causam gravis infirmitatis dicti Cardinali, et quod multa incommoda, et loci angustiam, nisi recedens [...] incurrere periculum vitae », B. MARTINELLI BARONIO, Diarium coerimonialium, BAV, Vat. Lat., 12276, t. I. fol. 33-34.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> L. VON PASTOR, *Histoire des papes..., op. cit.*, IX, p. 14-15.

<sup>59 «</sup> Come, per via di caxa del Serenissimo, autor sier Marco Grimani nepote del Serenissimo, se intese quello era stà per avanti parlato per la terra, come ha auto letere di Roma, come l'ussir di Conclavi del reverendissimo Grimani era stato perchè al primo scurtinio soa signoria vene a voti 22 più di alcun di altri, et al secundo il reverendissimo Cornelio, col qual esso reverendissimo Grimani havia consultato et apertoli il so' cuor, osia per inimicitia vechia, o che Dio li habbit tolto l'intelleto considerando il ben di la patria si 'l Grimani fosse stà Papa, li parlò publice dicendo (...) », M. Sanudo, I Diari, Venise, Deputazione Veneta di Storia Patria, 1879-1903, t. XXXII, p. 348.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> « Si qui vero forte intrare noluerint, vel ingresi absque manifesta infirmitatis causa iuramento medicorum, & a maiori parte Cardinaliu per secreta suffragia approbata exiuerint, dictae constitutionis Gregorij X poenam incurrant », Bulla (1562), p. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Une norme similaire règle la sortie des conclavistes et des domestiques malades, à la différence près que ceux-là n'avaient plus le droit de rentrer, une fois sortis, *Bulla* (1562), p. 8-9.

temps de conclave établies par les différents pontifes dans leurs bulles et constitutions<sup>62</sup>. Dans le domaine de l'alimentation, qui constituait l'une des six res non naturales et avait donc une importance primordiale dans la médecine préventive, il s'agissait d'adapter aux besoins nutritifs de chaque cardinal les repas frugaux prévus par Pie IV<sup>63</sup>. En effet, pour essayer de mettre fin aux banquets qui avaient caractérisé les conclaves de la Renaissance, ce pontife avait repris les indications contenues dans la bulle Licet in constitution promulguée en 1353 par Clément VI, selon lesquelles les cardinaux n'avaient droit à leur souper et à leur dîner qu'à un seul plat et à « de petits accessoires tels qu'un potage gras ou maigre, quelques salaisons, des salades, des confitures, du fromage et des fruits, le tout à titre de simples condiments ou hors d'œuvre ». 64 D'après ce qu'on a pu voir dans d'autres contextes, on peut imaginer qu'il y avait là un terrain de conflit entre les normes ecclésiastiques, formulées dans un esprit de disciplinamento contreréformé, et prescriptions sanitaires, voire goûts du patient<sup>65</sup>. Cependant, à cause du caractère oral de ce type de communication, on dispose de peu de sources permettant d'éclairer une telle dynamique.

La documentation sur les *Regulae sanitatis* à suivre pendant le conclave est plus riche à partir du moment où les médecins personnels ne sont plus admis dans ce lieu et où s'affirme une autre forme de consultation médicale. Comme le montrent deux témoignages extraordinaires conservés à

-

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Sur la médecine préventive et les régimes de santé, cf. Marilyn NICOUD, Les régimes de santé au Moyen Age. Naissance et diffusion d'une écriture médicale, Rome, Ecole française de Rome, 2007.

<sup>63</sup> Bulle (1562), p. 8 : « Cardinales autem primo ipso die quo conclave ingressi fuerint, tam in prndio, quam in coena uno solo ferculo unius speciei tantum, eoque moderato, & alias iuxta constitutionem praefati Clem. VI qualificato contenti sint, & esse debeant, nec quisquam in alterius cella, vel de alterius ferculo vescatur ». Sur les « six choses non naturelles », cf. Luis GARCIA-BALLESTER, « On the Origin of the Six 'Non-Naturals Things' in Galen », in Georg HARIG et Nickel DIETHARD (dir.), Galen und das hellenistische Erbe, Stuggart, F. Steiner, 1993, p. 105-115. Sur le rôle de l'alimentation dans ce contexte, Marilyn Nicoud, « Diététique et alimentation des élites princières dans l'Italie médiévale », in Jean LECLANT, André VAUCHEZ et Maurice SARTRE (dir.) Pratiques et discours alimentaires en Méditerranée, de l'Antiquité à la Renaissance, Paris, de Boccard, 2008, p. 317-336.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> L. LECTOR, Le conclave..., op. cit., p. 100. La bulle de 1353 se trouve dans L. CHERUBINI, Magnum Bullarium Romanum a Beato Leone Magno usque ad S. D. N. Benedictum XIII (...) editio novissima, Luxembourg, A. Chevalier, 1727, I, p. 258.

Elisa Andretta, « Le régime de santé des papes au XVI<sup>e</sup> siècle » in Catherine Lanoë, Matthieu da Vinha, Bruno Laurioux (dir.), Culture de cour, cultures du corps XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, PUPS, 2011, p. 69-84.

la Bibliothèque vaticane, les médecins de familia des cardinaux, auxquels l'entrée au conclave était interdite, rédigeaient des textes plus ou moins longs contenant des règles de santé à suivre dans ce cadre particulier. Les deux documents en questions sont le De victus (sic!) ratione in Conclavi manentium Ad Amplissime Card. de Salviatis, de Alessandro Petroni et le Ricordo per il conclave de Girolamo Cardano<sup>66</sup>. Le premier fut sans aucun doute rédigé pour le conclave de 1565-1566 et pour le cardinal Bernardino Salviati, dont Petroni était le médecin personnel. Au moment du conclave, le cardinal était déjà affecté d'une grave forme de morbus capitis, définie ailleurs par son médecin comme insania<sup>67</sup>. Dans son texte, Alessandro Petroni conseille à son patient un régime de vie adapté à la saison du conclave, l'hiver, au lieu *clausus* et *angustus* où il se tient mais aussi à la maladie qui affecte le cardinal. L'alimentation, l'évacuation, le rythme du sommeil et de la veille, l'exercice physique sont ici considérés dans les détails. De même, y est conseillée l'absorption de certains médicaments simples et composés. Le Ricordo de Cardano, rédigé selon Nancy Siraisi pour le conclave de 1572 et dont on ne connaît pas le destinataire est beaucoup moins détaillé<sup>68</sup>. Ici, le célèbre médecin se limite à fournir des conseils généraux concernant les sex res non naturales qui permettent à une personne en bonne santé de faire face à l'atmosphère étouffante du conclave.

Je voudrais pour finir, m'arrêter sur un dernier terrain d'intervention des médecins, celui des affections dont étaient victimes les cardinaux dans le cadre même du conclave. En tant que médecin personnel ou, dans la deuxième moitié du siècle, que *medicus* ou *chirurgus publicus*, les professionnels de santé étaient censés porter des soins spécifiques aux cardinaux malades, si la gravité de l'affection ne les obligeait pas à quitter l'assemblée. Si l'on considère jusqu'à quel point la santé, ou pour mieux dire, le manque de santé d'un aspirant pontife pouvait jouer un rôle dans son élection, on voit bien quels étaient les enjeux de ce type d'intervention. Cela fut particulièrement évident dans le conclave qui suivit la mort de Jules II.

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Alessandro Petroni, De victus (sic!) ratione in Conclavi manentium Ad Amplissime Card. de Salviatis, BAV, Vat. Lat., 6319, fol. 60r-64v et Girolamo Cardano, Ricordo per il conclave, BAV, Vat. Lat., 7250, 33r.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> ASV, Archivio Salviati, 262, fol. 46-50v.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Nancy SIRAISI, *The clock and the mirror. Girolamo Cardano and Renaissance Medicine*, Princeton, Princeton University Press, 1997, p. 227 et 326.

Parmi les favoris (*papabili*), il y avait le cardinal Giovanni de Médicis. Cependant les chroniqueurs du conclave enregistrèrent de nombreuses résistances à son élection, notamment à cause de son jeune âge qui pouvait laisser imaginer un pontificat trop long. Comme le note Ludwig von Pastor, « une circonstance pourtant le servit : c'est que la fistule, dont il souffrait, au point qu'une opération fut nécessaire pendant le congrès, fit juger qu'il n'atteindrait pas à une grande vieillesse »<sup>69</sup>. Cette fistule ouverte dans la partie haute de la cuisse fut utilisée avec beaucoup d'adresse par le cardinal et ses partisans dès le début du conclave : Giovanni de Médicis, souffrant, fit son entrée dans une litière qu'il ne quitta pas jusqu'à son élection<sup>70</sup>. L'intervention « en direct » du chirurgien Giacomo di Briera suscita sans doute beaucoup d'émotion<sup>71</sup>. Selon certains de ses biographes, la nouvelle d'une mort imminente que fit circuler son secrétaire Bernardo Dovizi da Bibbiena et qui fut confirmée par ses médecins, se révéla fondamentale pour l'élection du pontife Léon X<sup>72</sup>.

L'étude du rôle des médecins au sein des conclaves de la première époque moderne montre que, tant dans la réglementation que dans la pratique, une présence sanitaire dans cet évènement si exceptionnel était à la fois nécessaire, mais problématique. Depuis les conclaves de la fin du Moyen Âge, l'importance d'une assistance sanitaire garantie par des professionnels est reconnue par le Collège cardinalice. Les cardinaux entraient souvent en conclave accompagnés de leur médecin, qui les assistaient mais exerçaient aussi probablement un rôle de conseiller et de complice dans des circonstances où la santé, la maladie et leurs représentations pouvaient constituer de forts enjeux politiques. À partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et dans le cadre des efforts tentés pour réformer l'institution du conclave qui caractérisent la première modernité, la réglementation de la présence médicale trouve toujours une place importante. Les médecins sont en effet perçus comme des acteurs dangereux qui pouvaient menacer le déroulement correct des travaux. Leur nombre est donc limité et l'institution du *medicus* et

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> L. von Pastor, *Histoire des papes..., op. cit.*, VII, p. 15.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> *Ibidem*, p. 12.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> G. Leti, *Conclavi de' Pontefici Romani..., op. cit.*, p. 96.

M. PELLEGRINI, « Leone X », dans *Enciclopedia dei papi*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Treccani, 2000, http://www.treccani.it/enciclopedia/leone-x\_ %28Enciclopedia-dei-Papi %29/.

du *chirurgus publicus*, qui suscite beaucoup de plaintes, vise à casser cette relation étroite entre médecin et patient qui avait exercé une certaine influence dans beaucoup de conclaves de la Renaissance. La relation entre le « cose pertinenti alla sanità » sur lesquelles les médecins s'expriment et les tensions politiques qui animent le conclave sont cependant loin d'être résolues et l'état de santé et de maladie d'un candidat à la chaire de Pierre continue à constituer un enjeu important de son élection.

Elisa ANDRETTA

Institut d'histoire de la médecine et de la santé Université de Genève